



Immeuble le Méliès - 261, rue de Paris - 93100 Montreuil

Fax : 01.48.70.07.68

E-mail : webmaster@maxhavelaarfrance.org

Web : www.maxhavelaarfrance.org

Journée d'échange et de valorisation des méthodologies de l'impact pour le secteur du commerce équitable

Note de préparation : Résultats issus de trois études d'impact du commerce équitable sur des organisations de producteurs

BANELINO en République Dominicaine sur la filière Banane

COCLA au Pérou sur la filière café

CONACADO en République Dominicaine sur la filière Cacao

Octobre 2008

Lise Duval



64, Chemin del Prat

31 320 Auzeville

Tel / Fax: 05 61 73 17 55

oreade-breche@oreade-breche.fr

www.oreade-breche.fr

Cette note présente certains résultats de trois études d'impact du commerce équitable (FLO) sur des organisations de producteurs (OP), réalisées par Oréade Brèche en 2007 et 2008 sur demande et financement de Max Havelaar France, Belgique et du F3E. Cette note a pour vocation d'ouvrir les débats de la journée, mais ne doit pas être considérée comme une synthèse des résultats des trois études (se reporter aux synthèses des rapports).

Ces trois études s'inscrivent dans un dispositif global de mesure de l'impact du commerce équitable (CE), élaboré par FLO (Fairtrade Labelling organisation) et AVSF, qui consiste en la réalisation d'un ensemble d'études de cas sur différents types d'OP et de plantations, ayant des caractéristiques et agissant sur des filières différentes.

Chaque étude de cas respecte des principes méthodologiques communs, permettant d'analyser les effets du CE (attendus et inattendus), de manière participative, sur cinq aires de changements : le milieu social, les producteurs et leur famille, l'organisation de producteurs (OP), le développement territorial (social, économique et politique) et enfin l'environnement. Les trois études s'intéressent également à la cohérence des interventions de FLO et à leur efficacité. Les études ont consisté à identifier les instruments du CE et leurs résultats dans le contexte de chacune des OP. Elles présentent ensuite une analyse des effets engendrés par ces résultats sur les 5 aires de changements étudiées et les distinguant dans la mesure du possible des effets d'autres facteurs (notamment de l'évolution du contexte local, des efforts propres des producteurs et des OP, des autres types de certifications etc.) (voir note sur la méthode).

Dans ces études, le CE est défini comme « *un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Le commerce équitable contribue au développement durable en proposant des meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés, spécialement dans le Sud et en assurant le respect de leurs droits* » (FLO, 2005). Il désigne ainsi les interventions de FLO.

1 CARACTERISTIQUES DES OP IMPLIQUEES ET CONTEXTE DE LEUR INTERVENTION

Quelques caractéristiques clés des OP étudiées sont reprises ci-dessous. Deux OP, Cocla et la Conacado sont de grands réseaux (coopératifs ou associatifs). Elles ont un poids significatif sur la filière nationale sur laquelle elles opèrent (Conacado ayant par ailleurs un poids particulier sur les filières du cacao équitable et biologique au niveau mondial) et une maîtrise de leurs activités d'export. Banelino est une structure à un niveau, de taille plus modeste, qui n'a pas développé sa propre fonction d'export. Les trois institutions ont une trajectoire longue avec le CE et regroupent un nombre significatif de producteurs à l'échelle nationale.

| | Cocla | Conacado | Banelino |
|------------------------------------|--|---|--|
| Produit phare | Café | Cacao | Banane AB |
| Autres produits / activités | Cacao, thé, Produits transformés Activités de diversification : pisciculture, aviculture, aliments élevage etc. | Produits semi élaborés à base de cacao | Banane conventionnelle |
| Durée d'existence | ~ 40 ans | ~20 ans | ~10 ans |
| Type de structures | 3 niveaux, coopérative Centrale / 25 coopératives / groupes informels | 3 niveaux, associative Centrale / 8 blocs régionaux/ Associations locales formelles | 1 niveau Avec 5 unités de production délocalisées |
| Nombre de membres | ~ 5 % des producteurs péruviens et 26% au niveau de la Province ~ 6 800 producteurs | ~ 25% des producteurs dominicains ~ 10 150 producteurs | ~ 25% des producteurs dominicains ~ 260 producteurs |
| certification FLO | 1996 | 1996 | 1996 |
| Autres certifications | certifications AB (1994), UTZKP (2002), Rain Forest Alliance (2002), Practice (2003), Bird Friendly (abandonnée) | Certifications AB (1991) Biodynamique 2001 Iso 9001 en cours | Diverses certifications AB depuis 10aine d'années EurepGap (2006) |
| Système commercial | Exportation directe – 1994 Vente via exportateur avant 1994 | Exportation directe | Vente via un exportateur |
| Part dans exports nationaux | 25% | 30% | 10% |

2 ANALYSER LES RESULTATS DES INSTRUMENTS DU COMMERCE EQUITABLE (LES « AVENUES DE CHANGEMENTS »):

Les 5 aires de changements peuvent être *a priori* modifiées par plusieurs « instruments » caractéristiques du dispositif FLO.

1 - le prix minimum garanti : c'est le prix plancher en deçà duquel les acheteurs du CE s'engagent à ne pas baisser leurs prix d'achat auprès de l'OP. Il est fixé pour chaque filière par FLO, revu lorsque nécessaire et doit permettre de couvrir au minimum les coûts de production.

. Le prix minimum a-t-il un résultat direct sur les prix de vente de l'OP ?

Les résultats du respect d'un prix minimum sont très différents d'une filière à l'autre. Selon les trois cas étudiés, ils s'expriment en termes de stabilité et/ou de niveau des prix des ventes de l'OP :

- pour Cocla, qui agit surtout sur la filière café ayant connu une crise, le prix minimum a eu rôle très significatif jusqu'en 2005, les prix mondiaux ayant été pendant plusieurs années en-deçà du prix minimum,
- pour Conacado sur la filière cacao, il a eu un rôle significatif en termes de niveau du prix dans le cas du cacao. Son rôle est moindre depuis 2002 (prix mondiaux sous le prix minimum en 96/97 puis 99/2002),
- Pour Banelino, le rôle est moins marqué en termes de niveau de prix (la politique de l'UE de contingent tarifaire ayant un effet sur les prix de la banane en RD), mais significatif en termes de stabilité intra-saisonnière des prix.

. de quoi sont fonction ces différences de résultats ?

Trois raisons principales expliquent que le prix minimum peut avoir un « effet de levier » plus ou moins important sur le prix moyen de l'OP.

1 - La variation des cours des bourses de référence des produits certifiés : les cours des trois produits étudiés (Cacao, Banane, Café), montrent de fortes fluctuations (saisonnière et interannuels) avec pour certains (cacao mais surtout des cafés) des périodes où ils sont nettement inférieurs aux prix minimums

2- Le mode de négociation des prix dans les contrats : en période de cours hauts (i.e. supérieurs aux prix minimums) les prix CE sont censés être fixés au niveau du marché. Lors de ces périodes, de manière surprenante à première vue, les prix CE ne sont pas nécessairement supérieurs aux prix hors CE (cas de la Conacado). Ceci s'explique par : le mode de négociation, les volumes des lots, les variations intra-saisonnières des prix etc. Des OP comme la Conacado et Cocla ont, en effet, une gestion très « complexe » de leurs exports mixant différents types de contrats, qui leur permet aujourd'hui d'établir une stratégie de gestion des risques dont le CE fait partie intégrante.

3- des volumes vendus par l'OP sur le marché équitable : les trois OP ne vendent qu'une partie de leur volume en CE. De ce fait, les différentiels éventuels entre le prix des lots vendus en CE et hors CE sont donc « dilués » dans le prix moyen de vente de l'OP. Pour les trois OP, la part exportée en CE est actuellement significative (cf. tableau ci-dessous) mais a pu être plus « anecdotique » en début de période. Ainsi dans le cas de la Conacado, à l'époque où le prix CE était très avantageux par rapport aux cours mondiaux, Conacado vendait des volumes limités en CE et les effets sur le prix de vente moyens étaient donc peu perceptibles.

| % ventes produit de base en CE | Cocla – Café vert | Conacado Cacao - fermenté | Banelino – Bananes |
|--------------------------------|-------------------|---------------------------|----------------------------------|
| 1996 | 10% | <5% | Supérieur à la moitié des ventes |
| 2006 | 26% | 44% | 75% |

. Un effet sur le prix producteur qui est donc également variable et ce d'autant plus que d'autres facteurs interviennent.

Le prix du CE ne correspond pas aux prix producteurs, mais au prix FOB d'export de l'OP. La « retransmission des résultats du prix minimum » sur le prix producteur est fonction :

- des charges de la structure (i.e. plus généralement sa performance interne): le prix producteur correspond au prix FOB duquel sont déduites les charges de la structure. Par ailleurs il est déduit des efforts éventuels de capitalisation de l'OP, décidés par les producteurs. Dans les trois cas entre 75 et 50 % du prix FOB sont reversés aux producteurs.
- de la qualité produite par le producteur : il n'existe pas un prix producteur mais des prix producteurs, toutes les OP ont des grilles de rémunération en fonction des différentes qualités produites par les producteurs. Les produits CE ne sont pas distingués comme une « qualité particulière », mais entrent dans le calcul du prix moyen de la (les) qualité(s) à laquelle ils correspondent. Le prix producteur est donc fonction également de la capacité du producteur à produire la qualité exigée par le CE : dans deux institutions, Cocla et Conacado, certains producteurs ne produisent pas cette qualité. A Banelino tous les producteurs produisent la « qualité CE » mais une partie de leur production peut être déclassée.
- des volumes vendus par l'OP en CE.

En bilan : les effets du prix minimum sur les prix producteurs sont souvent diffus. Dans le cas de Cocla, sur la filière café qui a connu une crise, ils sont très nets et ont pu être mesurés (hausse de 9% des prix café standard en moyenne, et environ 30% sur le bio). Ce n'est pas le cas pour les deux autres OP.

2 - une prime biologique : elle majore le prix d'un montant fixe pour les produits certifiés et vendus en bio. On peut conduire une analyse équivalente à celle conduite sur l'effet du prix minimum (le mécanisme est cependant différent). L'écart entre prix CE / non CE pour les produits bios peut être très significatif (cas de Cocla, où l'on montre une hausse des prix de Cocla de 30%, l'écart dans ce cas reflète également un écart de qualité entre produits conventionnels et bios) ou presque inexistant (cas de Conacado¹). Cette analyse n'a pas pu être faite dans le cas de Banelino.

3 - une prime de développement : elle majore le prix d'un montant fixe (défini pour chaque filière) et elle est destinée au financement de projets collectifs (au sein des communautés ou des OP) définis collectivement par les membres de l'OP.

Montant total de la prime perçue par les trois OP (en USD)

| % ventes produit de base en CE | Cocla – Café vert | Conacado Cacao - fermenté | Banelino – Bananes |
|---|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Montant de la prime USD/T | 110 puis 220 à partir de 2007) | 150 | 96,5 puis 55 à partir de 2006 |
| Date fonction des données disponibles dans les OP : | 43 000 (1996) | 34 000 (1999) | ~555 000 (2001) |
| 2006 | 355 000 | 875 000 | 812 000 |

La gestion distincte de la prime a été mise en place récemment à Cocla et Conacado. Dans le cas de Cocla la centrale prélève 1 USD sur les 5 versés par 50 kg de café vert, au titre de la prime de développement, pour financer des actions de formation². Depuis 2006³, 20% sont également affectés aux coopératives (pour investissements du type matériel informatique, moyen de transport, frais administratifs). Des projets collectifs au niveau de communauté ne sont pas financés par la prime (Cocla a des activités de ce type mais financées par d'autres dispositifs). La partie restante est distribuée à tous les producteurs (qu'ils livrent ou non la qualité CE) avec un plafond par producteur.

A la Conacado, jusqu'en 2002, il n'y avait pas de gestion spécifique de la prime, elle était en partie utilisée par la centrale (sans que l'utilisation concrète ne puisse être clairement identifiée) et distribuée aux producteurs. Depuis, sa gestion est clarifiée, elle sert avant tout à financer des investissements au niveau des blocs (matériel pour le séchage et la fermentation du cacao notamment) qui contribuent significativement à l'amélioration de la qualité. Une partie moins importante est investie dans des projets collectifs sociaux (infrastructures de type routières, écoles, latrines communales etc. ; appui à des activités économiques féminines types fabrication de sous-produits du cacao etc.). Ces projets sont également financés par d'autres fonds de la Conacado. La prime est distribuée aux blocs en fonction des quantités de cacao livrées toutes qualités confondues. Ceci permet aux blocs livrant peu en CE de bénéficier des gains du CE et notamment d'investir pour améliorer leur qualité de cacao.

Dans le cas de Banelino, les montants de la prime sont extrêmement importants rapportés à la taille de l'institution. La gestion de la prime a toujours été distincte et cette dernière a été investie dans des projets à caractère social (éducation etc.), pour financer des équipements productifs et financer certains services de l'OP (pour financer l'assistance technique, la communication et la promotion des produits de l'OP)

4 - une exigence de qualité correspondant aux standards des marchés d'export : cette exigence de qualité force les trois OP à accomplir des efforts significatifs sur la qualité. L'amélioration de la qualité est un axe clé du développement des OP. Le CE incite à l'amélioration de la qualité d'une part et d'autre part ouvre des débouchés (en développement fort) pour ces produits. Ce deuxième point est appelé un « effet volume » : il permet aux OP de dégager des recettes permettant l'amélioration de la rémunération des producteurs et le développement institutionnel car de manière générale les prix de ces produits de qualité supérieure sont plus élevés que ceux de qualité traditionnelle produits dans les zones.

5 - l'encouragement de relations commerciales durables (engagement contractuel sur un cycle de récolte minimum et son renouvellement éventuel 6 mois à l'avance) et directes : les résultats de cette exigence de FLO ont été dans deux des cas la possibilité de renforcement des fonctions d'export des OP. Il a pu être montré dans le cas de Cocla que la fonction d'export avait pu se développer grâce à des premiers contrats passés avec des acheteurs CE et Bio.

¹ Peut refléter un effet d'entraînement

² Ce budget est significatif puisqu'il représente entre 3 et 6 % des charges de fonctionnement de la centrale.

³ Jusque'en 2006 le reste de la prime était reversé aux producteurs (au travers du prix).

6- un préfinancement des clients à l'OP (jusqu'à 60% de la valeur du contrat) : L'obtention de financements permettant de préfinancer les récoltes est au cœur de l'activité des OP (il permet d'assurer un premier paiement aux producteurs dès la récolte alors que cette dernière n'est pas encore vendue par l'OP). L'analyse montre que les préfinancements obtenus via le CE sont significatifs.

7 – règles de fonctionnement interne de l'OP : les OP sont l'outil privilégié de FLO pour l'intervention auprès des petits producteurs. Elles permettent la structuration de l'offre, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que l'accès au marché notamment d'export. Les organisations doivent respecter un certain nombre de règles de fonctionnement interne pour pouvoir participer aux filières labellisées. Elles peuvent recevoir un appui pour se structurer. Dans le cas de Cocla, la plupart des règles étaient déjà en place avant l'application des standards de FLO. Dans le cas de la Conacado, en revanche, l'existence de ces règles a été une des raisons qui ont contribué à une meilleure transparence et gestion. Dans le cas de Banelino, l'institution s'est construite sur le même système de valeur que le CE, et ces normes sont totalement intégrées dans le fonctionnement quotidien de l'OP.

Des résultats de la certification très différents selon les filières / les OP / les contextes : ces résultats directs des instruments du CE sur les OP montrent que :

- les différents instruments ont un poids relatif différent d'une filière à l'autre (p.ex. : rôle très fort du prix minimum en cas de filière en crise comme dans le cas du café, moins fort en cas de filière en partie « régulée » comme dans le cas de la filière Banane en RD, alors que la prime bio génère des ressources très importantes).
- ils peuvent avoir des résultats très différents d'une OP à l'autre notamment en fonction : de la qualité produite par cette OP ; de la manière dont elle gère et affecte la prime et plus généralement les gains générés par le CE ; et en fonction de sa structuration (existence d'une structure faîtière ou non) et de ses objectifs / système de valeurs.

3 LES « AIRES DE CHANGEMENTS »

Ces résultats des grands instruments du CE ont un ensemble d'effets sur les 5 aires de changements étudiés plus ou moins directs i.e. plus ou moins directement attribuables au CE. Il n'est pas possible de reprendre l'ensemble des effets mis à jour sur les aires de changements. Afin d'illustrer des tendances communes et divergentes qui sont ressorties des trois études de cas, nous soulignons quelques unes des conclusions.

Les producteurs et leur famille

Dans les trois OP étudiées, le CE a des effets très nets sur les producteurs qui ne proviennent pas uniquement de l'effet prix minimum comme montré ci-dessus mais de la combinaison de :

- l'effet d'amélioration de la qualité
- l'effet volumes : ouverture de débouchés pour des produits de qualité supérieure, mieux rémunérés
- l'effet éventuel d'amélioration de la gestion interne de l'OP / performance/ appui technique

Ces résultats sont également les fruits d'autres facteurs : les efforts propres des producteurs /OP mais aussi la certification bio⁴, et d'autres facteurs (effets de projets dans certains cas p.ex.).

- de manière générale, les effets sont significatifs et positifs en termes d'écart entre prix producteurs et prix marché local (i.e. commerçant local) : les producteurs des OP sont nettement mieux payés que les producteurs hors OP.

Pourcentage d'écart entre prix payés aux producteurs par les commerçants locaux et prix OP

| | Cocla | Conacado | Banelino |
|--------------------|-------|----------|----------|
| Moyenne 2002- 2006 | 43% | ~20% | 33% |

⁴ La certification bio s'accompagne d'un cahier des charges de production et d'appui technique qui ont des effets notoires sur la meilleure maîtrise technique des plantations par les producteurs. Cela se traduit par une amélioration des rendements, pour certains produits une amélioration de la qualité, parfois même des conditions de vie des producteurs (gestion des eaux usées de l'habitation, construction de latrines etc.)... Par ailleurs les produits bios sont également mieux rémunérés ils contribuent donc également à générer des ressources financières pour les OP et leurs membres.

- effets nets sur la rentabilité des activités : dans les trois cas les effets combinés des instruments du CE permettent une amélioration significative de la rentabilité des activités concernées : ceci est le fruit d'une amélioration des rendements productifs combinés à meilleure rémunération (liée à meilleure qualité et/ou prix).

Ceci redonne un attrait aux cultures et on constate que les producteurs ré-investissent lourdement dans leurs plantations (rénovation variétale, acquisition d'équipements et/ou extension des surfaces) dans les trois cas.

- effets sur les revenus / la capitalisation : dans les trois cas, en général (fonction des systèmes de cultures) les prix CE permettent de couvrir les coûts de production, et les producteurs ressentent en majorité une amélioration globale de leur revenu sur les 10 dernières années. En revanche, ils ne permettent pas nécessairement de générer un revenu suffisant pour que les producteurs atteignent un niveau de vie permettant de s'engager dans un processus de capitalisation. Dans le cas de la Conacado et de Cocla, on ne constate pas pour l'instant d'amélioration significative sur les conditions de vie individuelle (habitat, éducation etc.), comparé aux producteurs hors OP. Dans le cas de Banelino, sans avoir d'échantillon de comparaison, près de 76 % des membres enquêtés déclarent qu'ils constituent une épargne (% supérieur à ceux des deux autres OP). Ainsi parfois (cas Cocla et Conacado) les investissements dans les plantations sont réalisés « en rognant » sur les dépenses courantes des ménages.

- agriculture vivrière et spécialisation : dans les trois cas, les OP ont des programmes de diversification agricole. De plus on constate que les producteurs ont maintenu leurs cultures vivrières quand elles existaient traditionnellement. Ces cultures et petits élevages sont rarement générateurs de revenus monétaires significatifs. Ainsi les revenus des producteurs sont dans les trois cas très fortement dépendants de la culture soutenue, ce qui peut comporter un risque (toutes les ventes des OP n'étant pas en CE, un effet sur les revenus des producteurs serait probablement inévitable en cas de crise majeure sur les prix).

- le vieillissement des producteurs / l'exode/ la reprise des exploitations : de manière générale on constate que le CE contribue à réduire l'exode rural, en permettant aux producteurs agricoles de mieux valoriser leurs activités. Elles limitent également l'exode saisonnier (souvent généré par des déficits de trésorerie auxquels les OP répondent par des avances). Cependant, on constate dans les trois OP que l'âge moyen des producteurs est assez élevé et que la population des producteurs est en vieillissement. Ceci reflète le fait que les prix CE ne permettent toujours pas aux producteurs d'atteindre le seuil de vie « durable ». En conséquence une part significative des jeunes (fils/filles des producteurs) ne désirent pas reprendre une activité agricole et en général quittent la région.

Les organisations de producteurs :

Dans les trois cas, le CE a des effets très nets sur l'OP au travers de l'amélioration de la qualité, de l'ouverture de débouchés commerciaux, de la génération de ressources financières... Cependant sur ce thème les effets de ces résultats directs sont souvent très difficiles à distinguer des efforts propres des producteurs pour structurer et développer leur OP, des effets d'autres certifications (notamment les certifications Bio) et parfois de projets.

Cependant de manière globale les études montrent que le CE contribue à générer des ressources financières qui permettent à l'OP de se développer et de renforcer sa compétitivité sur le marché d'export, de développer une stratégie commerciale, d'améliorer ses services pour les producteurs. Ainsi de manière plus détaillée, les trois études montrent :

- une structuration du monde rural : les trois OP ont connu une croissance en termes de nombre de membres et de volume très forte dans le cas de la Conacado, forte dans le cas de Cocla et également significative dans le cas de Banelino. Les OP sont donc attractives pour les producteurs car elles proposent des prix supérieurs à ceux des commerçants locaux et un appui technique permettant aux producteurs des gains qualitatifs essentiels pour une meilleure rémunération. Cependant, d'autres facteurs s'y ajoutent tels que : le sentiment d'adhésion à un groupe solidaire, partageant des valeurs communes et agissant pour le développement local dans le cas de Banelino où cet aspect très fort ; dans le cas de Cocla et la Conacado, l'image de l'OP agissant également pour le développement local est également importante puisqu'elle renforce le désir d'adhésion des membres.
- Le fait que les trois OP se soient développées a donné un poids significatif des OP dans les filières, et leur a donné une certaine légitimité face aux pouvoirs publics
- le renforcement des capacités d'administration et de gestion des OP : l'existence des règles édictées par les standards et leur contrôle par des inspecteurs sont au minimum un « garde fou » pour les OP et parfois se sont avérés des facteurs contribuant à améliorer la gestion interne (cas de Conacado). En effet dans les grandes OP souvent structurées en plusieurs niveaux, il peut se poser des difficultés de maîtrise par les producteurs des actes des employés hautement qualifiés. Les règles et contrôles du CE peuvent contribuer à la gestion de ces risques. Cependant sur ce point il faut noter que ces standards de fonctionnement ne sont connus et clairs pour les OP que depuis peu d'une part, et qu'il semble exister des écarts d'interprétation sur leur application entre les inspecteurs et les OP d'autre part.

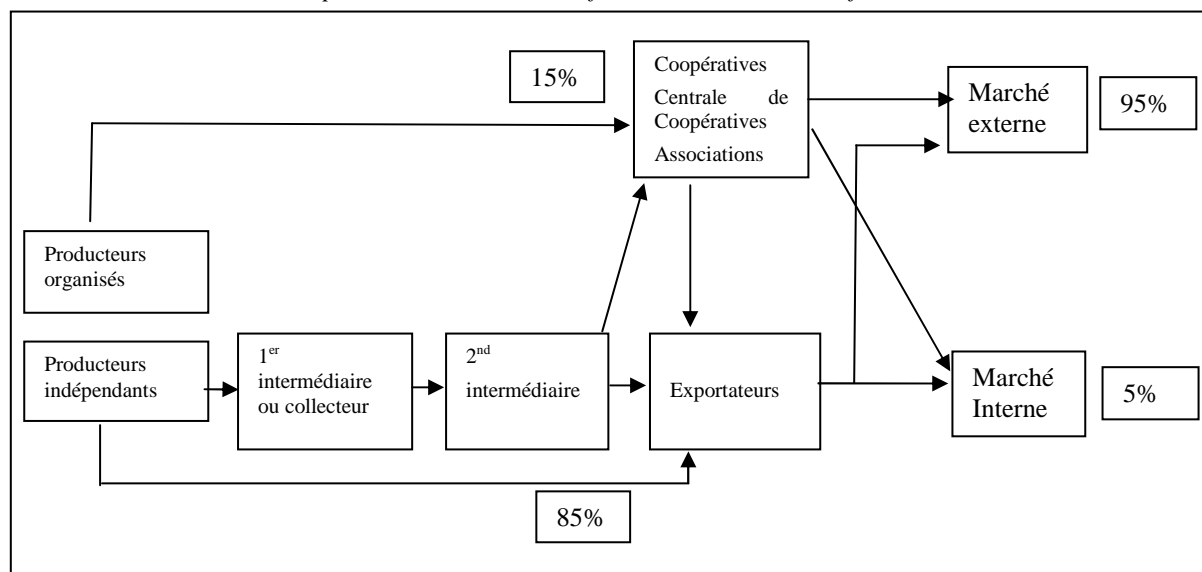
Au-delà, la génération de ressources financières a permis aux trois OP de s'engager dans des politiques de stabilisation d'équipes qualifiées ou de formation par autopromotion des membres, qui s'avèrent être aujourd'hui des facteurs essentiels de la durabilité de ces institutions.

- le développement des capacités commerciales : le CE a pour résultat d'ouvrir des débouchés rentables pour les OP qui s'engagent dans des politiques d'amélioration de la qualité. Ces dernières leur permettent de se positionner sur de nouveaux marchés de niche. Ainsi on constate que les trois OP ont progressivement diversifié leurs certifications (voir premier tableau). Il faut noter que d'autres facteurs y contribuent. On peut citer l'exemple de la Conacado dont un fort progrès en qualité a été facilité par la mise en œuvre d'un projet financé par des ressources externes et qui a d'ailleurs contribué au développement des ventes CE. La certification bio, en définissant des règles de production stricte, a été le principal moteur de l'amélioration de la qualité dans le cas de Cocla et dans une certaine mesure de Banelino. Au-delà, les ressources financières générées par le CE permettent également de soutenir la stratégie commerciale des OP avec un effort de diversification de la gamme, de développement de produits semi transformés pour les deux OP placées sur le café et/ou le cacao ; et dans le cas de la Banelino une stratégie commerciale orientée vers le développement du bio, de la qualité , un affranchissement de l'exportateur dominant le marché local pour développer des relations plus directes (même si toujours réalisées via un exportateur) et avec des acheteurs plus diversifiés.
- Le développement des services fournis aux producteurs : les OP sont pourvoyeuses de nombreux services (appui technique, crédit, approvisionnement en intrants notamment biologiques, transformation du café/cacao, locaux de stockage etc.)

Le développement social : une réflexion est menée sur les types de producteurs qui accèdent au CE et la redistribution des bénéfices du CE. Dans les trois OP, les producteurs membres correspondent bien à la cible visée par le CE (i.e. des petits producteurs mobilisant la main d'œuvre familiale). Par ailleurs, l'analyse de l'accès aux OP montre que certains publics peuvent avoir plus de difficultés que d'autres à devenir membres des OP : il s'agit du public féminin malgré une politique active des trois OP sur ce point ; de certains autres groupes (les villageois sans terre, les illettrés dans certains cas avec souvent un processus d'auto-exclusion). Cependant le CE ne semble pas pour autant générer « d'îlots de prospérité », étant donné qu'une majorité accède aux bénéfices du CE (directement ou via la prime, ou via l'emploi généré dans les exploitations).

Le développement territorial à l'échelle régionale : une des retombées notoires du CE est la restructuration des filières locales et dans deux cas un effet d'entraînement à la hausse des prix locaux. De manière générale les OP construisent des filières qui permettent aux producteurs de s'affranchir d'un certain nombre d'intermédiaires, ce qui est la clé de l'amélioration des marges des producteurs. De plus elles permettent aux producteurs de s'engager dans des processus d'amélioration de la qualité et de certification. Les intermédiaires commerciaux se sont intéressés à ces certifications et aux politiques d'amélioration de la qualité beaucoup plus tardivement et pourraient avoir plus de difficultés à les mettre en œuvre.

Exemple des deux schémas de filière dans le cas du Café COCLA



S'ajoutent aux effets de restructuration des filières les effets des éventuels investissements sociaux de la prime et de la création de l'emploi sur les exploitations et dans les OP elles-mêmes.

Enfin, les OP permettent également de donner aux producteurs une représentation plus ou moins marquée selon l'implication que les OP donnent : les trois OP sont des interlocuteurs reconnus des pouvoirs publics, et sont impliquées dans des projets de développement locaux. Cependant dans le cas d'une OP comme Banelino qui est face à des grands exportateurs dominants, l'OP estime qu'elle n'est pas encore en mesure de correctement représenter l'intérêt des petits producteurs.

La protection de l'environnement : dans le cas du café et du cacao les systèmes de cultures généralement agroforestiers sont en eux-mêmes bénéfiques à la protection de l'environnement (protection des sols, reconstitution de couverts boisés, biodiversité etc.). Dans le cas de Cocla il a été noté cependant que sur des zones de front pionnier il fallait veiller à ce qu'elle ne participe pas à la déforestation d'essences forestières « natives ». Ce risque est actuellement moins présent suite à l'introduction de nouvelles règles dans le référentiel FLO et n'était pas présent en cas de combinaison du CE avec la certification bio.

Dans le cas la banane, les bananeraies sont cultivées en monoculture. Dans un mode de production conventionnelle, elles sont assez fortement consommatrices d'intrants. Elles posent également dans certaines zones des problématiques de surexploitation des ressources en eau, et parfois de maintien de la biodiversité. Face à ce constat Banelino a fait diagnostic environnemental qui l'a conduit à définir un guide de bonnes pratiques agricoles. Ceci est par ailleurs renforcé par les normes d'agriculture biologique et par Eurepgap, qui contribuent à une meilleure protection de l'environnement. Le rôle du CE dans la protection de l'environnement n'est donc qu'indirect (débouché pour le bio et prime bio).